## Compte rendu des décisions prises lors de la 16e réunion plénière du Conseil Municipal du 29 février 2016

## Le Conseil Municipal :

1		Approbation du compte rendu de la 15 <sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal
	Approuve à l'unanimité	Le compte rendu de la 15 <sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2016
2		Débat d'Orientation Budgétaire
	Prend acte	de la tenue du DOB relatif au Budget Primitif 2016
3		Demande d'avance sur subvention 2016 – Association Sarregueminoise des Personnes Agées (Mme NICKLAUS et M. HENNARD ne prennent pas part au vote)
	Décide à l'unanimité	de verser l'avance sur subventions 2016 d'un montant de 20 000 €
4		Redevance d'occupation provisoire du domaine public
	Décide à l'unanimité	<ul> <li>de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public conformément à l'article 2 qui précise la formule : 0.35€/mètre de canalisation prévu au décret 2015-334 du 25 mars 2015</li> </ul>
		- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté du 31 décembre de l'année N - 1
5		<u>Distraction d'une surface cadastrée section 82 n°1/260 de 17,40 ares soumise au régime</u> forestier – Forêt communale du Forst
	Décide à l'unanimité	- de distraire du régime forestier les parcelles cadastrées section 82 n° 268 et 270 d'une contenance totale de 17,38 ares à détacher de la forêt communale du Forst
		- de solliciter l'arrêté de déclassement correspondant
6		Lotissement « Le Domaine du Golf de Welferding » rétrocession de voiries, réseaux et parties communes
	Décide à l'unanimité	- d'acquérir au prix du minimum de perception de 5 euros, les parcelles ci-après désignées appartenant à la SARL Golf de Sarreguemines et faisant partie du lotissement « Le Domaine du Golf de Welferding »
		- Section 45 N° 422 (114,40 ares),
		- Section 45, N° 250 (2,47 ares), N° 261 (6,16 ares), N° 262 (7,72 ares), N° 298 (1,44 ares), N° 299 (7,17 ares), N° 453 (0,97 ares).
		-d'incorporer ces parcelles dans le domaine public et notamment la parcelle, cadastrée Section 45, N° 422 dans le domaine public de la voirie communale (1 698 mètres de voirie),
		- les crédits sont prévus au budget général 2016 rubrique 8220 – nature 2112 – VOIACQ16 – 23FO,
		- le transfert de propriété sera constaté par un acte notarial à la charge de la Ville de Sarreguemines
		- d'autoriser M. le Député Maire à signer tout acte à intervenir ainsi que tout document qui s'y réfère.

7		Cession de l'immeuble communal sis 5 rue des Bosquets à M. Daniel WEISER
	Décide Sous 1 opposition et 1 abstention	<ul> <li>de céder l'immeuble communal situé 5 rue des Bosquets et cadastré Section 16, N° 193/64 d'une contenance de 8,52 ares à Monsieur Daniel WEISER, né le 26/12/1964 à Sarreguemines, pour un montant de 125 000 €,</li> <li>de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge de l'acquéreur,</li> <li>d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère,</li> <li>d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.</li> </ul>
8		Usage du droit de priorité par la commune de Sarreguemines portant sur le bien immobilier
		cadastré section 10 N° 448/95 de 10,51 ares
	Décide à l'unanimité	- d'exercer le droit de priorité dont la commune de Sarreguemines est titulaire et d'acquérir le bien immobilier, cadastré, section 10 n°448/95 de 10,51 ares, sis 67 rue du Maréchal Foch, appartenant à la SOVAPAR2, société anonyme détenue à 100 % par l'Etat, moyennant le prix fixé par France Domaine, à savoir 80 000 €,
		- les crédits seront prévus au budget général 2016 : rubrique 8240 - nature 2118 - FONACQ16 - 23FO,
		- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document qui s'y réfère,
9		Exercice par le Député-Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L2122- 22 du CGCT) – Communications
	Prend acte	A – des renonciations à l'exercice du droit de préemption
10		<u>Divers</u>
		Néant

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra consulté à la Direction Générale des Services

Le Député-Maire,

Céleste LETT